

Séance du mardi 21 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 19 |
| Présents | 17 |
| Votants | 19 |
| Pouvoir | 2 |

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**.

Excusés : Stéphanie **Druel** et Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Stéphanie **Druel** ayant donné pouvoir à Marie France **Pellegrin**, Vincent **Bureau** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France Pellegrin.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 23 avril 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications et adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2019.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 3 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – PERSONNEL

❖ *Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour le recours à la prestation d'intérim (délibération n° 2019.023)*

Monsieur le Maire expose que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2013-44 en date du 17 octobre 2013, a créé une mission d'intérim et de portage salarial permettant de mettre à disposition des agents non titulaires (toutes filières et tous métiers à l'exception de la filière sécurité) auprès des collectivités qui en font la demande, pour les cas suivants:

- faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- pallier le remplacement de leurs agents sur des emplois permanents ;
- ou pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Toute ouverture de dossier est facturée forfaitairement à 200 €. La collectivité remboursera au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon la rémunération brute de l'agent et les charges patronales. La somme sera majorée d'une commission relative aux frais de gestion engagés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, fixée pour les collectivités affiliées (cas de la commune de Pommiers) à 6.5 % du montant de la rémunération de l'agent et des charges patronales afférentes.

Monsieur le Maire précise que cette proposition de convention est soumise à l'approbation du Conseil au regard d'un congé maladie d'un agent technique dont le remplacement s'avère difficile. Le choix de recourir à cette prestation sera évalué besoin par besoin.

La présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de recours à la prestation intérim proposée dans le cadre de la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

IV – TRAVAUX

❖ *Point sur dossiers en cours*

➤ **Aménagement de la rue et de la place de la mairie :**

Patrick Gaudillière informe du quasi achèvement de la 1^{ère} phase (partie nord) à l'exception de la partie centrale dont le parvis reste à boucharder. L'entreprise a engagé la 2^{ème} phase de travaux (partie sud) sur la partie étroite de la chaussée, avec la reprise complexe d'éléments techniques liés aux nombreux réseaux sur et sous chaussée (tabourets, avaloirs, chambres). Agnès Fuxa rend compte de la réunion chantier du 21 mai : retard de livraison de pierres dont l'arrivage est prévu fin de semaine 21 pour une pose à effectuer la semaine suivante, suivie du coulage du béton, puis séchage de 3 semaines avant remise en place de la circulation (début juillet). Les délais sont respectés.

Il reste à poser l'ensemble du mobilier urbain dont bancs, plantations, balustrades, bornes de délimitation de chaussée, signalétique, borne électrique pour manifestation ponctuelles, barrières...

Un passage de véhicule a été signalé sur la partie nord, en dépit de la signalisation et de la fermeture de l'accès à la circulation.

➤ **Aménagement local Passerelles :**

Jean-Michel Coquard précise qu'une réunion de commission d'appel d'offres est organisée le 29 mai pour analyser les offres des entreprises candidates et attribuer les 7 lots de travaux aux entreprises retenues pour l'aménagement du local aux Passerelles. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu en juin pour s'achever à l'automne.

La commission bâtiment a également rencontré le cabinet Exagones pour étudier le réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes. La commission sera appelée se réunir rapidement pour finaliser ce dossier et démarrer le programme de travaux mairie.

➤ **Travaux de toiture de la Halle des sports (décision n° 2019.06 du 14 mai 2019) :**

Jean-Michel Coquard rend compte d'une décision de travaux effectuée dans l'intervalle des deux séances de Conseil municipal. Il expose que le bandeau de la rive ouest de la toiture de la Halle de sports subit une importante prise au vent provoquant un arrachage au fur et à mesure. Suite à une visite sur place, il a été convenu de prévoir la réfection de cette rive et un capotage afin de protéger les bois situés à l'ouest et sur le côté. Un renfort sur le côté est doit être également effectué avec un reclouage. En parallèle, la présence d'eau dans les chéneaux va nécessiter une intervention pour éliminer l'eau et traiter les chéneaux.

Ces travaux non prévus ont été validés par voie de décision, dont il est rendu compte à ce conseil. La commande a été confiée à l'entreprise TMTOITURE, 111 route d'Anse 69480 MARCY pour un montant de 4 725.00 € HT.

➤ **Divers :**

René Blanchet souhaite pouvoir utiliser le local situé sous le garage de l'école maternelle afin de stocker le matériel de voirie pour rationaliser le rangement par une permutation du matériel saisonnier. Les portes du local ne permettent pas cette fonctionnalité et rendent l'accès compliqué. Par ailleurs, l'habitude prise par les riverains de stationner devant cet espace et les jeux de ballons viennent perturber un éventuel accès. Jean-Michel Coquard expose que la commission bâtiment avait étudié une option de portes automatisées afin de favoriser un usage plus pratique. La commission bâtiments qui se réunira prochainement réétudiera cette problématique.

V – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet informe que le dossier de construction de logements route de Montclair (dossier Mercier) nécessite un suivi resserré car les consignes données par la mairie au démarrage de cette opération ne sont pas respectées, nécessitant des recadrages périodiques. La circulation sera réglementée afin de permettre le déchargement de matériaux de construction sur chantier (alternat pendant la durée du déchargement) pour 2h/jour sur 5 jours durant la 2^{ème} quinzaine de juin.

René Blanchet et Daniel Paccoud évoquent une rencontre avec l'EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) le 21 mai pour étudier un projet d'investisseur sur le secteur 2 du périmètre de l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmée).

La commune a émis le souhait que les projets proposés s'inscrivent dans une logique d'habitats groupés ou individuels afin de valoriser l'entrée nord du bourg et de respecter l'identité du bâti du village. Daniel Paccoud rappelle que le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur l'esquisse du projet porté par l'investisseur, qui s'est engagé à présenter son projet aux riverains et à intégrer les propositions d'amendements en amont de toute décision opérationnelle.

❖ *Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (délibération n° 2019.024)*

Le Conseil Communautaire a arrêté le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 lors de sa séance du 20 mars 2019. La Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées a transmis l'ensemble des éléments aux communes et a demandé d'émettre un avis dans un délai de 2 mois.

Monsieur le Maire expose que le Programme Local de l'Habitat est constitué :

- d'un diagnostic sur le fonctionnement du marché local de logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire ;
- d'un document d'orientations comprenant les principes et les objectifs du programme ;
- du programme d'actions détaillé pour l'ensemble de l'EPCI et pour les 32 communes.

L'ensemble des documents ont été adressés à chaque conseiller en amont de cette réunion.

Les échanges entre conseillers portent essentiellement sur les interactions avec le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) au regard de la transversalité des missions PLH-PCAET et leurs déclinaisons opérationnelles locales. La problématique du logement social met en exergue la nécessité d'une mixité sociale et intergénérationnelle assumée, laquelle doit contribuer à assurer le fonctionnement des services et la vitalité des centres bourgs.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

Daniel Paccoud revient sur le courrier de l'OPAC relatif à la décision du conseil d'administration de procéder à la mise en vente de 9 logements de la résidence Le Fournil (ne correspondant pas à 1 % du patrimoine locatif local). Il a exprimé le déficit de logements sociaux et locatifs sur le périmètre communal soulevant un véritable contresens à leur proposition. Par ailleurs, Daniel Paccoud a également signalé qu'un local professionnel n'a jamais fait l'objet de changement de destination et n'a donc pu être réintégré dans le parc locatif à usage d'habitation, ce qui est regrettable. Une opposition ferme à la mise en vente des 9 logements de la résidence Le Fournil a été exprimée.

Il rappelle qu'Habitat Beaujolais Val de Saône, contraint aux mêmes obligations, a différé toute proposition de mise en vente.

Marc Neyra souligne l'intérêt de la présentation de l'éco-quartier de Villefranche animée par Benoît Froment dans le cadre du dernier Café des sciences, centrée sur une typologie de projet reposant sur une articulation entre volonté municipale, orientation du projet proposée par le promoteur et équilibre et faisabilité économique.

VI – AGENDA 21

❖ *Validation du bilan de l'Agenda 21 et validation des fiches actions (délibération n° 2019.025)*

Monsieur le Maire rappelle que le bilan synthétique des fiches actions réalisées par le comité de pilotage de l'Agenda 21 a été présenté au Conseil municipal le 23 avril dernier avant d'être transmis par mail le 26 avril à l'ensemble des conseillers municipaux pour recueillir leurs contributions (remarques, corrections et ajouts éventuels) avant de soumettre la synthèse à l'approbation de ce Conseil municipal.

Cette première étape d'analyse municipale est essentielle avant d'engager une restitution à l'ensemble des habitants qui aura pour objectif de partager le bilan et de dégager collectivement des perspectives pour les prochains mois.

Marc Neyra regrette le peu de contributions recensées à ce stade. Il rappelle que deux questions avaient été posées :

- Est-ce que le fait qu'il y ait eu un Agenda 21 a influé sur les actions que vous avez menées dans les commissions municipales auxquelles vous avez participé, et si oui comment ?
- Quelle suite donner au programme, compte tenu du fait que le label Agenda 21 n'existe plus, que nous ne sommes plus adhérents de Notre Village et dans le contexte de fin de mandat ?

Si, pour un intervenant, cette démarche s'entend comme un art de vivre, les autres reconnaissent que la volonté de la commune et les actions de l'association ABC 21 ont influé sur leurs comportements et leurs démarches en favorisant des solutions plus durables.

Les intervenants insistent sur la nécessité de poursuivre les actions et les initiatives en dépit de la fin du label Agenda 21 et de l'arrêt de l'adhésion à l'association Notre Village. L'Agenda 21 a structuré la réflexion par l'intégration de lignes directrices. Ce positionnement doit aujourd'hui s'intégrer naturellement dans les actions par une généralisation de cet état d'esprit en amont et en aval du processus décisionnel. La collectivité, dans son ensemble, doit être un modèle dans son fonctionnement.

Les élus commentent certaines actions recensées dans le bilan : CMJ, sensibilisation au gaspillage alimentaire à la cantine, actions de solidarité avec le Togo, sensibilisation au tri sélectif, création de lieux de vie et de rencontres, dynamisation des activités économiques, réduction des consommations électriques avec éclairage adaptés à Trézette, gestion des eaux parasites, choix et provenance de matériaux (pierres, signalisation...), parking végétalisés...

Le COPIL adresse ses remerciements aux contributeurs et aux futurs contributeurs qui viendront enrichir ce bilan et les perspectives.

René Blanchet évoque l'assemblée générale de l'association ABC 21 qui a réuni plus de 35 personnes le 20 mai. Dynamique et engagée, l'association a abordé un volet bilan/perspectives qui a permis de préciser la contribution concrète d'ABC 21 dans le bilan général de l'Agenda 21. La participation démontre l'intérêt et l'adhésion des citoyens à cette démarche.

Des temps d'échange ont été consacrés à la dynamique de poursuite et au partage d'expériences.

Marie-France Pellegrin relate les points soulevés par les participants : opportunités offertes par la commune, portage d'actions transversales, convivialité des actions, propositions d'alternatives face aux contraintes réglementaires (broyage ≠ brûlage). Les freins soulevés proviennent du manque de temps, d'absence de continuité d'actions entre voisins, d'une communication mal ciblée ou peu efficace au regard du nombre et de la diversité des actions mises en œuvre. Parmi les pistes de réflexion l'investissement personnel au quotidien a été évoqué.

Daniel Paccoud souligne la qualité du bilan des actions conduites : l'ensemble des actions a été engagé, la très grande majorité a été menée à terme (44 actions). Cette progression sur 3 ans débouche sur un bilan très positif, issu d'un important travail de fond décliné efficacement sur le plan opérationnel.

Monsieur le Maire rappelle que l'engagement Agenda 21 a évolué et se traduit aujourd'hui en orientations de développement durable (ODD) telles que les Nations Unies les ont définies. Cette évolution va permettre de lever le problème d'intelligibilité du terme « Agenda 21 ».

Il appartient aux collectivités d'avancer dans le sens des ODD et d'y inscrire nos actions. Celles-ci devront faire l'objet d'une évaluation de nos politiques publiques par des instances dédiées (COPIL, ABC 21, voire une ouverture éventuelle à la population), impliquant de fait l'acceptation de ce principe et de modalités objectives d'évaluation.

Les projets qui se dessinent actuellement s'appuient sur les notions de biodiversité autour de la faune et de la flore, en lien avec le PCAET et les réflexions menées à l'échelle du Géopark, et des interactions autour du lien social (projet de repair café).

Concernant le volet communication, un débat nourri s'engage.

La communication par l'exemple constitue un axe majeur permettant à chacun de reproduire et d'intégrer des petits gestes de tous les jours pour accompagner et motiver les habitants (trucs et astuces, gestes du mois...)

Marc Neyra suggère d'élargir la diffusion des messages et le portage d'actions auprès du public ado et jeune, très impliqué au plan national et international (vidéo YouTube, privilégier des canaux de communication actuels, solliciter des partenaires...).

René Blanchet s'interroge sur la pertinence des modalités de communication du bilan auprès de la population qu'il souhaite conduire rapidement.

Après débat, il est convenu de réaliser un point d'étape pédagogique présentant la diversité des actions concrètes, en illustrant les initiatives afin de lever les freins et développer l'intérêt de chacun(e). L'objectif est d'accompagner chacun(e) en fonction de ses besoins ou de ses envies, de dépasser les clivages théoriques et idéologiques et in fine, de susciter l'envie de participer à des actions collégiales et d'enrichir le groupe de réflexion.

Ce document point d'étape invitera le public à une réunion publique fixée le 2 juillet de 19h à 21h.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le bilan de l'Agenda 21 et la validation des fiches actions.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

▪ **Communication** : Marie-France Pellegrin signale la sortie prochaine d'un Pommiers Infos et la réflexion conduite par la commission concernant la page Facebook qui sera réservée à un usage institutionnel.

La rencontre des nouveaux arrivants aura lieu le 14 juin à 19h dans un lieu à confirmer prochainement.

La fête des voisins est célébrée ce 24 mai, ces moments conviviaux étant appelés à s'échelonner dans les quartiers.

▪ **Cantine** : Arlette Proietti évoque la rencontre avec l'association cantine qui a eu lieu en amont de cette réunion, faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 9 avril dernier. La position de l'association reste ancrée sur les difficultés déjà exprimées lors de cette AGE qui font référence au poids des responsabilités à assumer par le bureau et à leur exigence de revenir à 2 services de cantine nécessitant une modification des horaires d'école. Cette question devra être traitée en conseil d'école du 18 juin avec une éventuelle articulation/participation de l'association des parents d'élèves. Afin de trancher définitivement le devenir de l'association cantine, une nouvelle assemblée générale est prévue le 11 juin.

Monsieur le Maire rappelle que seule une dissolution de l'association pourrait permettre de reprendre l'activité et les contrats en cours dans une perspective de continuité de service. En fonction de la décision de l'association, le Conseil municipal du 25 juin pourra être appelé à se prononcer sur les modalités de reprise de la restauration scolaire, sous réserve d'un transfert à caractère intégral de l'activité et des personnels.

▪ **Signalisation** : la commission signalisation présente l'état d'avancement de son activité qui a été ponctuée par une visite sur le terrain pour évaluer les dimensions et l'implantation des totems, mâts et plaques avant validation et lancement de la fabrication.

❖ *Activités des structures Intercommunales*

❖ *Opposition au transfert de la compétence « Eau » de la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2020 (délibération n° 2019.026)*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), l'ensemble des compétences relatives à l'eau (captage, production, distribution) doit normalement être transféré de plein droit à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération existante à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand n° 2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026, à condition qu'au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les communautés de communes, les communautés d'agglomération acquérant dans tous les cas la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Considérant qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026 » ;

Que la compétence « Eau » est actuellement exercée de la manière suivante :

- le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine pour la production d'eau potable ;
- le syndicat intercommunal des Eaux du Val d'Azergues compétent en matière de distribution d'eau.

La gestion du service public de l'eau potable étant actuellement assurée dans des conditions tout à fait satisfaisantes, il n'apparaît pas opportun d'opérer dès le 1^{er} janvier 2020 un transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose donc en conséquence au Conseil municipal de délibérer dans les conditions prévues par la loi Ferrand pour s'opposer audit transfert, lequel n'interviendrait ainsi, sous réserve que les seuils légaux précités soient atteints, qu'à la date du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer dans les conditions précitées au transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences relatives à l'eau au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau potable est très structurée sur notre secteur et qu'en raison de son rayonnement puissant, le syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine pourrait in fine intégrer la distribution d'eau potable.

❖ **Opposition au transfert de la compétence « Assainissement » de la loi NOTRE au 1er janvier 2020 (délibération n° 2019.027)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), l'ensemble des compétences relatives à l'assainissement doit normalement être transféré de plein droit à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération existante à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand n° 2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026, à condition qu'au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les communautés de communes.

Considérant qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026 » ;

Que la compétence « Assainissement » est actuellement exercée par le syndicat d'assainissement de la Vallée de la Galoche ;

Monsieur le Maire propose donc en conséquence au Conseil municipal de délibérer dans les conditions prévues par la loi Ferrand pour s'opposer audit transfert, lequel n'interviendrait ainsi, sous réserve que les seuils légaux précités soient atteints, qu'à la date du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer dans les conditions précitées au transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences relatives à l'assainissement au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Monsieur le Maire précise que cette compétence recouvre également les eaux pluviales urbaines.

Il précise en outre que ce transfert a déjà été travaillé entre la CCBPD et les syndicats intercommunaux dont les périmètres restent confinés dans l'intercommunalité. Ce report pourra permettre d'appréhender d'éventuelles prochaines évolutions législatives.

■ **Communauté de Communes :**

- Fleurissement : l'office de tourisme se concentrant sur sa mission d'expertise touristique, la CCBPD a créé une commission dédiée qui porte concours « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » auquel la commune est inscrite.
- Agence locale de transition énergétique : cet organisme, créé par l'assemblée générale constituante prévue le 24 mai, réunira l'ensemble des EPCI du Rhône (désignation de délégués à intervenir), HESPUL, les espaces infos énergie des certaines communautés de communes.

- La CCBPD pourra disposer immédiatement d'une expertise dont les particuliers pourront bénéficier grâce à un correspondant implanté au siège de la CCBPD. La cotisation à l'agence pourra s'échelonner de 0,60 € à 4.00 €/habitant en fonction des besoins exprimé par les adhérents.
- Charte paysagère : née d'une réflexion issue du groupe travail/commission aménagement de l'espace qui a contribué au dossier Pays d'Art et d'Histoire, une charte paysagère a été suggérée pour coordonner la réflexion sur l'implantation du bâti, réfléchir aux qualités paysagères et urbaines du territoire afin de produire des éléments de réflexion sur les PLU en vue éventuelle d'un PLU Intercommunal (PLUI)...
 - Label « Pays d'Art et d'Histoire » : validation du dossier par le ministère de la Culture mais signature reportée à une date ultérieure. Une manifestation sera organisée pour la reconnaissance de ce label.
 - Charte UNICEF « Communauté de Communes amie des enfants » : la CCBPD est la 1^{ère} intercommunalité à obtenir cette reconnaissance dont la signature officielle a eu lieu le 10 mai dernier avec la remise d'environ 1500 € à l'UNICEF issus de cagnottes collectées par les CMJ. Pour sa part le CMJ de Pommiers a contribué avec 270 € provenant des ventes réalisées lors de la brocante de juillet 2017.
 - Journée des CMJ le 18 mai à CCBPD : présentation des jeunes élu(e)s et des projets portés par les CMJ (80 à 90 enfants) suivie d'un pique-nique à midi avant une activité proposée par Cap générations organisée par groupes de travail traitant de 5 thèmes avec production d'état des lieux et de propositions de loi à présenter aux participants.
 - Equipements : extension de la crèche de Chazay d'Azergues (20 à 30 places), réflexion sur l'élaboration d'une nouvelle crèche à Anse et réfection du gymnase du Bois d'Oingt avec une interruption de service de 8 mois.
 - Commission Développement Durable : René Blanchet évoque le réseau auto stop participatif qui dessert des gares d'Anse et de Lozanne et le débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais avec possibilité d'apport de contribution au débat sur Internet.
Les interactions entre le PLH et le PCAET étant nombreuses, un guichet unique dédié aux particuliers sera mis en place à la CCBPD. Concernant le projet de centrales villageoises, René Blanchet fait part de l'intérêt porté par le public, notamment issu de Pommiers, présent à la 1^{ère} réunion d'information le 26 mars et précise qu'une seconde réunion sera organisée le 12 juin sur le secteur du Bois d'Oingt. Un projet d'initiative citoyenne pourrait voir le jour, René Blanchet évoque également une possibilité d'appel à projet pour la mise en place d'un contrat de transition écologique éventuellement en lien avec les centrales villageoises.
 - Patrick Gaudillière sollicite des précisions sur l'état d'avancement du dossier du Port de plaisance. Pour rappel, le syndicat mixte du Bordelan, porteur du projet, a demandé à la SERL d'identifier des pistes d'économie afin de réajuster son budget qui a fortement augmenté. En l'état, le comité syndical n'a pas validé l'opération. Eu égard à des coûts supplémentaires induits par les récentes évolutions législatives et réglementaires, une nouvelle phase d'arbitrage financier a été engagée avec les partenaires du projet pour l'obtention d'une enveloppe de crédits supplémentaires. Au regard de l'intérêt et de l'attractivité économique de l'opération, tous les acteurs du projet soutiennent l'aboutissement du dossier de Port de plaisance.
 - Zones d'activité (ZA) : extensions urgentes des ZA (5 ha sur la zone du Maupas à Theizé, 1 ha à Frontenas, 4 ha aux Chères, 2 ha à Chazay...) car la CCBPD ne dispose plus de foncier disponible. A venir, 14 ha à récupérer sur la ZA du Bordelan.
Viadorée : l'intégralité des autorisations d'urbanisme a été délivrée à l'exception d'un permis de construire sur Pommiers et d'un terrain d'1 ha encore disponible le long de montée de Bel-Air. Inauguration d'Hydrofluids le 24 mai.
 - La CCBPD tient sa prospective financière sur les 10 prochaines années sous réserve d'évolutions réglementaires.

TOUR DE TABLE

- Dominique Schmitt adresse ses remerciements à la commune pour le prêt du marché couvert pour la 1^{ère} édition du Printemps des blancs, associant la classe en 3 et les vigneron de Pommiers dont les 177 entrées font écho à la réussite de cette manifestation sympathique. L'intérêt d'associer plusieurs partenaires permet d'ouvrir, d'étoffer et de pérenniser ces opérations (Primeurs, Rosé d'été, Printemps des blancs...).
- Monique Mathieu fait part du besoin de nettoyage d'une grille d'eau pluviale dans le secteur des Granges suite à la pousse d'un arbre.
- Arlette Proietti rappelle le repas du Conseil municipal, la fête des mères du 25 mai avec 11 confirmations sur 22 invitations et la prochaine réunion des associations sportives et culturelles pour le planning d'utilisation des salles.
Arlette Proietti fait part d'une suggestion de Stéphanie Druel concernant une possibilité de visite de l'hôtel du Département un samedi matin destinée aux élus adultes et aux jeunes élus.
- Jean-Claude Demay signale que la commission fleurissement a achevé les plantations et constate avec amertume des vols de plants.
La réinstallation des bacs à fleurs sur les fenêtres de l'école primaire soulève un questionnement sur l'arrosage automatique qui a été supprimé dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie mais 2 bornes ont prévues pour raccorder un tuyau d'arrosage.
Jocelyne Crozet suggère de reculer les pots situés en tête d'îlot à Trézette, un ajustement de leur positionnement sera réalisé.
- Fabienne Pegaz signale l'apéritif avec les commerçants de Trézette le 25 mai à 12h30 et quelques mouvements dans les activités : arrêt de l'activité du pâtissier et venue bimensuelle de la productrice bio. Une recherche d'autres professionnels pourrait être engagée.

- Patrick Gaudillière déplore le manque de civisme des usagers stationnés de chaque côté du chemin de Bethléem rendant dangereux voire impossible tout croisement. Les difficultés de circulation chemin de St Trys sont en voie d'amélioration mais restent parfois compliquées. Les stationnements gênants doivent être signalés.
Le déplacement du food-truck la « friterie des Gnocs » en direction de la place est sollicité.
- Marie-France Pellegrin informe que la commune accueillera le Conseil d'administration et l'assemblée générale du centre culturel associatif Beaujolais (CCAB) ce 23 mai et annonce le spectacle « le cirque démocratique de la Belgique » programmé dans le cadre du Festival Continents et Cultures le 25 juillet à 19h, place des associations.
- Marc Neyra fait part de l'organisation d'un apéritif sur le thème des jardins partagés.
- René Blanchet informe de l'initiative menée par le Département en matière de lutte contre le moustique tigre dont les communes doivent être un relais efficace par la désignation d'un référent communal, qui pourra notamment éviter les mauvaises interprétations liées à la présence et à la prolifération de cette espèce zones. A titre d'information, la commune est en zone infestée.
Concernant la présence du frelon asiatique qui constitue aussi bien une menace pour la biodiversité (dont les abeilles) que pour la santé publique, René Blanchet rappelle que la CCBPD a conventionné le 20 mars dernier avec le GDS pour la surveillance et la lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2019.
- Daniel Paccoud revient sur une réunion organisée le 3 mai en Préfecture sur le dispositif relatif à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles dans le cadre de l'aléa sécheresse/réhydratation des sols (retrait gonflement argile). La méthodologie repose sur une analyse météorologique très complexe qui ne tient pas compte de l'adaptation des évolutions climatiques car l'étude s'appuie sur des moyennes glissantes sur 50 ans.
La réponse à une demande de catastrophe naturelle doit être apportée dans les 18 mois. Les assurés disposent de 10 jours après l'arrêt pour saisir leur assurance, le ratio étant très inéquitable : 18 mois / 10 jours.
Depuis 2003, très peu de communes ont bénéficié de ce classement qui reste très incertain. Les arrêtés devraient être pris mi-juin.
Concernant le Géopark : parution d'une bande dessinée destinée au jeune public, inauguration de Géosites et promotion de Géos événements.
M. Paccoud évoque la marque territoriale Très Beaujolais et souhaite une visibilité accrue de cette identité à l'échelle communale.
Daniel Paccoud évoque diverses manifestations :
Assemblée générale de l'association Pomérium : nécessité de mobiliser les acteurs locaux sur l'histoire de la vigne à Bel-Air suite aux recherches archéologiques effectuées.
Mai des peintres organisé le 19 mai par la classe en 2.
Il tient à saluer la mobilisation de nombreux élus et notamment des jeunes élu(e)s lors de la commémoration du 8 mai.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ *Examen des devis de conservation et de restauration des statues de sainte Barbe et sainte Philomène*

Le service de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon a effectué le récolement des objets protégés au titre des Monuments Historiques à l'église Saint Barthélemy de Pommiers, le 13 décembre 2018.

L'état de conservation de deux statues inscrites au titre des Monuments Historiques, sainte Barbe et sainte Philomène (dénommée à tort sainte Madeleine) s'étant dégradé, la commune a décidé de solliciter des devis auprès de restaurateurs dans l'objectif de préserver ces éléments patrimoniaux. Deux devis ont été reçus, leur analyse est en cours, la commune attendant l'avis de la DRAC.

Pour rappel, il s'agit de traitements conservatoires et non de restauration, compte tenu d'une perte importante de matière. L'objectif est de stopper la dégradation de ces œuvres et de traiter le mobilier existant contre les insectes afin d'éviter une recontamination des statues. La présentation au public des travaux pourrait également être envisagée dans un objectif de découverte et de valorisation patrimoniale.

Pour mémoire, le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur une demande de subvention auprès de la DRAC pour la conservation et la restauration des statues en bois doré de l'église (délibération n° 2019.006) du 26 février dernier.

Fin de conseil à 23h40. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 25 juin 2019 à 20 h 30, salle du conseil.